



Bobigny, le 25 mars 2020.

**Au Préfet de la Seine-Saint-Denis
Georges-François Leclerc
1 esplanade Jean Moulin
93 000 Bobigny**

Monsieur le Préfet,

Le monde vit depuis plusieurs semaines une crise sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Notre pays n'y échappe pas. Il est également frappé par le COVID 19. Chaque jour, nous comptons de manière alarmante le nombre de nos morts en plus des dizaines de milliers de personnes contaminées.

Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu entre « restez confinés » et « allez travailler » ! Ainsi, les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus, le lundi 16 mars, par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation.

Nous dénonçons l'incohérence totale à laisser fonctionner des entreprises ne relevant pas de secteurs essentiels dans un moment où les plus hautes autorités de l'État avec l'expertise des scientifiques affirment que la priorité absolue réside dans la limitation de la circulation du COVID 19. Depuis quelques jours, des médecins s'élèvent pour un confinement total.

Egalement, nous ne pouvons accepter et entendre de la part de représentants de l'Etat que des entreprises dans lesquelles la présence du coronavirus est avérée qui leurs soient rappelées uniquement leurs droits et devoirs, en renvoyant sur l'application stricte du droit en vigueur n'obligeant pas les fermetures.

Manifestement les mesures sur la situation sanitaire, pourtant gravissime, ne sont pas prises au sérieux en continuant à nier la nécessité du bon sens qui serait celle, des fermetures d'entreprises non indispensables à la vie de la Nation.

Dans ce moment exceptionnel, l'Union Départementale CGT 93 conteste cette vision de classe effrayante qui fait passer l'économie avant la vie des salarié-e-s qui de plus, dans la majorité des cas n'ont aucun moyen de protection à leur disposition !

L'Union Départementale CGT 93 dénonce les mesures s'attaquant aux droits des salariés, jugées d'effort raisonnable par le gouvernement. La situation sanitaire du pays, ne peut pas justifier les attaques contre le code du travail, les droits des salarié-e-s. Ces mesures n'ont qu'un objectif, obliger les salariés à travailler en les mettant en danger, sans se soucier de leur santé.

Si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités. Cette situation anxieuse pèse fortement sur la santé mentale des salarié-e-s avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail. Cette période de crise inédite exige la responsabilité de toutes et tous.

Nous vous sollicitons pour que soit organisée très rapidement une première réunion associant la Préfecture sous votre présidence, la Direccte, les organisations syndicales de salarié-e-s et d'employeurs. Bien évidemment, au regard du contexte sanitaire, si celle-ci ne pouvait se tenir physiquement, nous vous proposons d'opter pour une réunion téléphonique.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Hervé Ossant
Secrétaire Général de l'UD CGT 93